

STATISTIQUE – TRAVAIL

Toutes les statistiques du système de collecte des données du ministère utiles au monde du travail

Les grèves et les lock-out au Québec
Bilan de 1998 99-10-28

Notes techniques

2

20

Les grèves et les lock-out au Québec

Bilan de 1998

par *Diane Boisvert*

La Direction des études et des politiques du ministère du Travail publie annuellement un bilan sur les conflits de travail survenus au Québec au cours de l'année précédente. La présente étude porte sur l'année 1998. Elle permet d'avoir un aperçu global des conflits à partir de variables comme le nombre d'arrêts de travail, le nombre de travailleurs visés, de même que la perte en jours de travail. Les textes suivants portent sur les conflits de compétence provinciale ou fédérale. Certains tableaux couvrent les dix dernières années. De plus, on y trouve la liste chronologique des conflits de travail où plus de 100 travailleurs furent impliqués, ainsi que la définition des concepts utilisés.

SOMMAIRE

Table des matières	3
Liste des tableaux et des graphiques	3
Liste des grèves et des lock-out	15
Notes techniques (définition des concepts)	20

*Diane Boisvert de la
Direction des études
et des politiques a
réalisé cette analyse
avec la collaboration
de Johanne Turgeon,
de la même direction.*

SOMMAIRE

Table des matières

- Synthèse descriptive
- Compétence gouvernementale
- Secteur privé et public
- Autorité compétente et secteur d'activité économique
 - Compétence provinciale
 - Secteur privé
 - Secteur public, parapublic et péripublic
 - Compétence fédérale
- Type de conflits
- Circonstances entourant les conflits de travail
- Conflits de travail selon les points en litige et l'autorité compétente
- Nombre de travailleurs en cause
- Nombre de jours de travail perdus
- Secteur d'activité économique
 - Compétence provinciale
 - Secteur primaire
 - Secteur secondaire
 - Secteur tertiaire
 - Compétence fédérale
- Régions les plus touchées par les conflits de travail
- Affiliation syndicale
- Durée des conflits
- Période mensuelle la plus marquée
- Conclusion

Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1 — Données globales sur les conflits de travail, Québec, 1989-1998
- Tableau 2 — Conflits de travail au Québec selon la compétence, 1989-1998
- Tableau 3 — Conflits de travail de compétence provinciale dans les secteurs privé et public, 1989-1998
- Tableau 4 — Conflits de travail selon les secteurs d'activité économique et l'autorité compétente, Québec, 1998
- Tableau 5 — Conflits de travail selon les types de conflit, Québec, 1998
- Tableau 6 — Circonstances entourant les conflits de travail, Québec, 1998
- Tableau 7 — Conflits de travail selon les points en litige et l'autorité compétente, Québec, 1998
- Tableau 8 — Grèves et lock-out ayant pris fin en 1998 selon le nombre de travailleurs en cause, Québec
- Tableau 9 — Grèves et lock-out ayant pris fin en 1998 selon les jours-personnes perdus, Québec
- Tableau 10 — Conflits de travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence, Québec 1998
- Tableau 11 — Conflits de travail selon les régions administratives, Québec, 1998
- Tableau 12 — Conflits de travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 1998
- Tableau 13 — Grèves et lock-out ayant pris fin en 1998 selon la durée en jours ouvrables, Québec
- Tableau 14 — Conflits de travail selon le mois, Québec, 1998
- Graphique 1 — Comptabilisation du nombre de conflits de travail au cours des dix dernières années

Liste des grèves et des lock-out (mettant en cause 100 travailleurs et plus en 1998)

Notes techniques (définition des concepts)

La Direction des études et des politiques du ministère du Travail publie annuellement un bilan sur les conflits de travail survenus au Québec au cours de l'année précédente. La présente étude porte sur l'année 1998. Elle permet d'avoir un aperçu global des conflits à partir de variables comme le nombre d'arrêts de travail, le nombre de travailleurs visés, de même que la perte en jours de travail. Les textes suivants portent sur les conflits de compétence provinciale ou fédérale. Certains tableaux couvrent les dix dernières années. De plus, on y trouve la liste chronologique des conflits de travail où plus de 100 travailleurs furent impliqués, ainsi que la définition des concepts utilisés.

Synthèse descriptive

Les données globales relatives à l'évolution des arrêts de travail au cours des dix dernières années apparaissent au tableau 1. On y fait les constats suivants :

- Le nombre de conflits déclenchés et le nombre de conflits en cours ont connu entre 1997 et 1998 des augmentations respectives de 22,1 % et 20,4 % ;
- On note une augmentation majeure du nombre de travailleurs mis en cause, soit 98 982 en 1998, comparativement à 22 502 en 1997 ;
- On constate également une hausse de 123 % des jours de travail perdus, soit 723 609 jours de travail en 1998 par rapport à 324 020 en 1997 (certains conflits majeurs, détaillés plus loin, expliquent en partie cette augmentation) ;
- La durée moyenne en jours civils a diminué de 2,2 %, soit 65,9 jours civils contre 67,4 en 1997. En jours ouvrables, l'écart est de 2,7 %, soit 47,6 jours ouvrables par rapport à 48,9 en 1997 ;
- L'année 1998 se situe un peu au dessous de la moyenne des dix dernières années pour ce qui est des conflits déclenchés et de ceux ayant eu cours pendant l'année. Les premiers sont au nombre de 105 et les seconds au nombre de 124, par rapport à des moyennes respectives de 126 et 149 ;
- La perte de 723 609 jours de travail en 1998 est supérieure à la moyenne de 656 778 jours pour les dix dernières années. Cela peut s'expliquer par un certain nombre de conflits de plus grande ampleur. On peut citer comme exemples les conflits suivants :
 - Abitibi-Consolidated inc., 2 495 personnes et 233 740 jours perdus ;
 - Secteur de l'éducation, 80 000 personnes et 80 000 jours perdus ;
 - Congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, 180 personnes et 43 920 jours perdus ;
 - Société des casinos du Québec inc. et Resto-Casino inc., 1 188 personnes et 34 452 jours perdus ;

— Manufacturiers associés du vêtement de la province de Québec, 4 000 personnes et 31 000 jours perdus.

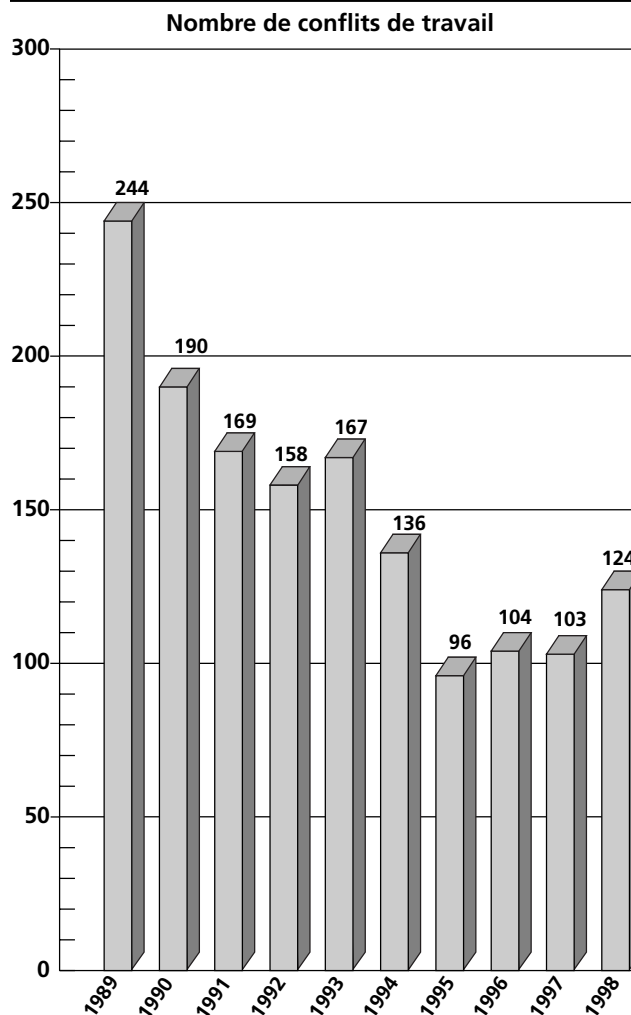
En général, on voit que depuis dix ans, le plus grand nombre de conflits au cours d'une année a été enregistré en 1989, avec un total de 244 dont 219 ont été déclenchés durant l'année. C'est durant cette même année qu'on a enregistré le plus grand nombre de jours de travail perdus, soit 1 609 763. Au cours des dix dernières années, l'année 1998 a été la troisième en importance concernant les jours de travail perdus.

Lorsqu'on analyse le nombre de conflits au cours des dernières années, on remarque qu'il y a eu une baisse constante durant les sept premières années. À partir de 1996 par contre, on note une tendance à la hausse des conflits. On peut voir à l'aide du graphique 1, l'évolution du nombre de conflits au cours des dix dernières années.

En ce qui concerne le nombre de travailleurs touchés par des conflits ces dix dernières années, c'est en 1989 et 1990 qu'on a pu observer les niveaux les plus élevés. Ensuite, le nombre de travailleurs visés a diminué de beaucoup, et fluctué sans jamais rejoindre les sommets

Graphique 1

Comptabilisation du nombre de conflits de travail au cours des dix dernières années



atteints dans les années 1989-1990. On constate que les conflits de l'année 1998 ont touché 98 982 travailleurs, soit le troisième total en importance depuis dix ans. On remarque enfin que depuis les six dernières années, il n'y a pas de variation considérable en ce qui a trait à la durée moyenne en jours ouvrables de ces conflits.

Compétence gouvernementale

Au Canada, les relations du travail sont de compétence provinciale ou de compétence fédérale selon le secteur d'activité visé. Le tableau 2 fait état de la répartition des conflits selon la compétence législative. En 1998, 121 (97,6 %) conflits au Québec étaient de compétence provinciale et 3 (2,4 %), de compétence fédérale.

Au cours des dix dernières années, la part relative des conflits de travail de compétence provinciale a été de 96,6 % des arrêts de travail, de 92,9 % des travailleurs touchés et de 87,8 % des jours de travail perdus. On observe une seule année (1991) où le nombre de travailleurs visés est plus élevé au fédéral.

Secteur privé et public

La législation provinciale prévoit des dispositions particulières quant au régime de négociation selon qu'il s'agit d'entreprises ou d'organismes privés, publics ou parapublics. Il est utile de distinguer l'information sur les arrêts de travail selon ces secteurs d'origine.

Pour le secteur privé, on a enregistré 117 (96,7 %) arrêts de travail, 15 307 (15,6%) travailleurs concernés et 590 280 (82,9 %) jours de travail perdus. En moyenne, depuis les dix dernières années, on retrouve 96,5 % des conflits ainsi que 74,4 % des jours de travail perdus dans le secteur privé.

On note que pendant l'année 1998, il y a eu 4 (3,3 %) arrêts de travail dans les secteurs public, parapublic et péripublic. Ces conflits ont touché 83 098 (84,4 %) travailleurs et occasionné la perte de 121 717 (17,1 %) jours de travail. C'est une augmentation majeure, considérant qu'on avait eu 5 108 travailleurs touchés et 31 178 jours de travail perdus, en 1997.

Tableau 1
Données globales sur les conflits de travail,
Québec, 1989-1998

	Nombre de conflits déclenchés dans l'année	Nombre de conflits au cours de l'année	Nombre de travailleurs touchés	Nombre moyen de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus		Durée réelle moyenne en jours civils	Durée moyenne en jours ouvrables
					Nombre	% du temps ¹ de travail estimé		
1989	219	244	297 672	1 220	1 609 763	0,21	53,5	38,1
1990	163	190	128 442	676	1 117 054	0,14	65,0	46,6
1991	138	169	43 096	255	641 787	0,08	47,9	34,3
1992	138	158	16 164	102	419 647	0,06	55,5	39,6
1993	142	167	47 361	284	516 984	0,07	62,3	44,2
1994	104	136	12 907	95	318 922	0,04	66,8	47,2
1995	76	96	47 944	499	508 659	0,06	60,2	42,6
1996	88	104	14 696	141	387 339	0,05	64,5	46,8
1997	86	103	22 502	218	324 020	0,04	67,4	48,9
1998	105	124	98 982	798	723 609	0,09	65,9	47,6
Moyenne	126	149	72 976	490	656 778	0,08	59,9	42,9

1. La moyenne annuelle est calculée à partir des données de la *Revue chronologique de la population active* de Statistique Canada au catalogue CD-ROM, n° 71F0004XC.B. Seuls les travailleurs salariés non agricoles sont considérés.

Tableau 2
Conflits de travail au Québec selon la compétence,
1989-1998

	Nombre de conflits de travail ¹					Nombre de travailleurs touchés					Nombre de jours-personnes perdus				
	Compétence provinciale		Compétence fédérale		Total	Compétence provinciale		Compétence fédérale		Total	Compétence provinciale		Compétence fédérale		Total
	N	%	N	%		N	%	N	%		N	%	N	%	
1989	234	95,9	10	4,1	244	295 424	99,2	2 248	0,8	297 672	1 497 967	93,1	111 796	6,9	1 609 763
1990	184	96,8	6	3,2	190	128 218	99,8	224	0,2	128 442	1 088 724	97,5	28 330	2,5	1 117 054
1991	157	92,9	12	7,1	169	17 109	39,7	25 987	60,3	43 096	381 359	59,4	260 428	40,6	641 787
1992	151	95,6	7	4,4	158	15 143	93,7	1 021	6,3	16 164	336 379	80,2	83 268	19,8	419 647
1993	164	98,2	3	1,8	167	47 008	99,3	353	0,7	47 361	488 554	94,5	28 430	5,5	516 984
1994	131	96,3	5	3,7	136	11 794	91,4	1 113	8,6	12 907	248 873	78,0	70 049	22,0	318 922
1995	93	96,9	3	3,1	96	38 925	81,2	9 019	18,8	47 944	419 076	82,4	89 583	17,6	508 659
1996	104	100,0	0	0,0	104	14 696	100,0	0	0,0	14 696	387 339	100,0	0	0,0	387 339
1997	100	97,1	3	2,9	103	11 351	50,4	11 151	49,6	22 502	208 938	64,5	115 082	35,5	324 020
1998	121	97,6	3	2,4	124	98 405	99,4	577	0,6	98 982	711 997	98,4	11 612	1,6	723 609
Moyenne	144	96,6	5	3,4	149	67 807	92,9	5 169	7,1	72 976	576 920	87,8	79 858	12,2	656 778

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Tableau 3
Conflits de travail de compétence provinciale dans les secteurs privé et public, 1989-1998

	Nombre de conflits de travail ¹					Nombre de travailleurs touchés					Nombre de jours-personnes perdus				
	Secteur privé		Secteur public		Total	Secteur privé		Secteur public		Total	Secteur privé		Secteur public		Total
	N	%	N	%	N	N	%	N	%	N	N	%	N	%	N
1989	220	94,0	14	6,0	234	39 257	13,3	256 167	86,7	295 424	649 571	43,4	848 396	56,6	1 497 967
1990	178	96,7	6	3,3	184	109 795	85,6	18 423	14,4	128 218	756 765	69,5	331 959	30,5	1 088 724
1991	151	96,2	6	3,8	157	16 017	93,6	1 092	6,4	17 109	344 423	90,3	36 936	9,7	381 359
1992	147	97,4	4	2,6	151	14 300	94,4	843	5,6	15 143	329 455	97,9	6 924	2,1	336 379
1993	161	98,2	3	1,8	164	45 139	96,1	1 869	3,9	47 008	476 388	97,5	12 166	2,5	488 554
1994	131	100,0	0	0,0	131	11 794	100,0	0	0,0	11 794	248 873	100,0	0	0,0	248 873
1995	88	94,6	5	5,4	93	14 573	37,4	24 352	62,6	38 925	344 384	82,2	74 692	17,8	419 076
1996	101	97,1	3	2,9	104	12 050	82,0	2 646	18,0	14 696	375 192	96,9	12 147	3,1	387 339
1997	93	93,0	7	7,0	100	6 243	55,0	5 108	45,0	11 351	177 760	85,1	31 178	14,9	208 938
1998	117	96,7	4	3,3	121	15 307	15,6	83 098	84,4	98 405	590 280	82,9	121 717	17,1	711 997
Moyenne	139	96,5	5	3,5	144	28 447	42,0	39 360	58,0	67 807	429 309	74,4	147 611	25,6	576 920

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Tableau 4
Conflits de travail selon les secteurs d'activité économique et l'autorité compétente, Québec, 1998

	Grèves et lock-out		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N ¹	%	N	%	N	%
Compétence provinciale						
Secteur privé	117	94,4	15 307	15,5	590 280	81,6
Secteur primaire	7	5,6	427	0,4	16 383	2,3
Industries manufacturières	40	32,3	10 511	10,6	361 190	49,9
Bâtiment et travaux publics	1	0,8	7	0,0	203	0,0
Transports, communications et autres services publics	4	3,2	116	0,1	3 377	0,5
Commerce	20	16,1	489	0,5	22 474	3,1
Finances, assurances et affaires immobilières	12	9,7	1 321	1,3	36 956	5,1
Services socioculturels, commerciaux et personnels	22	17,7	1 571	1,6	118 664	16,4
Administration publique	11	8,9	865	0,9	31 033	4,3
Secteur public	4	3,2	83 098	84,0	121 717	16,8
Péripublic (gouvernement du Québec)	1	0,8	1 188	1,2	34 452	4,8
Éducation (gouvernement du Québec)	3	2,4	81 910	82,8	87 265	12,1
Compétence fédérale	3	2,4	577	0,6	11 612	1,6
Entreprises de compétence fédérale	3	2,4	577	0,6	11 612	1,6
Total	124	100,0	98 982	100,0	723 609	100,0

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Autorité compétente et secteur d'activité économique

Compétence provinciale

• Secteur privé

Les 117 conflits de travail de compétence provinciale concernant le secteur privé au cours de l'année 1998 représentent 94,4 % de l'ensemble des conflits de travail. Le secteur manufacturier compte le tiers des conflits et près de 50 % des jours de travail perdus. En 1997, pour ce

secteur, les proportions étaient respectivement de 90,3 % pour les conflits, de 27,7 % pour le nombre de travailleurs touchés et de 54,9 % pour les jours perdus.

• Secteurs public, parapublic et péripublic

En ce qui concerne ces secteurs, il y a eu 4 (3,2 %) arrêts de travail : un dans le secteur péripublic (Société des casinos du Québec inc. et Resto-Casino inc.) et trois dans l'éducation (parapublic), dont un qui a touché 80 000 enseignants. Les conflits du secteur de l'éducation représentent 82,8 % de l'ensemble des travailleurs touchés et

12,1 % des jours perdus. L'année 1997 montrait un pourcentage de 6,8 % pour les conflits de travail, de 22,7 % pour le nombre de travailleurs touchés et de 9,6 % pour les jours de travail perdus.

Compétence fédérale

En ce qui a trait aux arrêts de travail de compétence fédérale, comme l'année précédente il y en a eu trois. Ces conflits de travail représentent 2,4 % de l'ensemble des arrêts de travail au Québec pour l'année 1998. Les conflits étaient concentrés à la Société des arrimeurs, chez Air Canada et à Radio-Nord. L'année 1997 avait été perturbée par le conflit de la Société canadienne des postes avec un taux de 49,6 % des travailleurs touchés et de 35,5 % du nombre de jours perdus.

Type de conflits

Durant l'année 1998, la répartition des arrêts de travail, selon leur type, se détaille comme suit :

- 73,4 % sont des grèves ;
- 16,9 % sont des lock-out ;
- 9,7 % sont à la fois des grèves et des lock-out.

En comparaison avec l'année 1997, pour ce qui est du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours de travail perdus, c'est au chapitre des grèves de compétence provinciale que l'on constate les plus forts changements avec des proportions respectives de 93,1 % de travailleurs et de 77,4 % de jours perdus, par rapport à 40,2 % travailleurs touchés et 35,3 % jours perdus pour l'année 1997. La grève des enseignants explique encore cette différence.

Circonstances entourant les conflits de travail

Quant aux circonstances entourant le nombre de conflits, il n'y a pas de changement très significatif avec l'année précédente. C'est lors de la négociation du renouvellement de la convention collective qu'il y a le plus de grèves et de lock-out, soit 97 (78,2 %).

Par contre, en ce qui concerne le nombre de travailleurs touchés, c'est la circonstance «autres» qui est au premier rang avec 80 23 (81 %) personnes visées par un conflit de travail. La grève des enseignants portant sur l'équité salariale explique l'essentiel de cette constatation.

Pour ce qui concerne les jours de travail perdus en 1998, c'est lors de la négociation du renouvellement de la convention qu'on retrouve le plus grand nombre de jours perdus, soit 600 010 (82,9 %), comparativement à 269 712 (83,2 %), en 1997. Dans la section «autres», on constate que 80 370 (11,1 %) jours de travail ont été perdus durant l'année 1998. C'est toujours l'arrêt de travail d'une journée des enseignants qui explique cet écart avec l'année précédente.

Conflits de travail selon les points en litige et l'autorité compétente

En 1998, 74,2 % des conflits portent sur le «ajustement général des salaires» comparativement à 64 % pour l'année précédente (1997). De plus, 96 729 travailleurs, soit 97,7 %, ont été touchés par ce type de litige contrairement à 16 947 (75,3 %), en 1997. En ce qui concerne le nombre de jours de travail perdus, on constate qu'il y a eu beaucoup plus de jours de travail perdus, soit 636 087 par rapport à 237 634, en 1997.

Tableau 5
Conflits de travail selon les types de conflits,
Québec, 1998

	Grèves et lock-out		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
Compétence provinciale						
Grèves	88	71,0	92 173	93,1	560 158	77,4
Lock-out	21	16,9	4 686	4,7	68 323	9,4
Grèves et lock-out ¹	12	9,7	1 546	1,6	83 516	11,5
Sous-total	121	97,6	98 405	99,4	711 997	98,4
Compétence fédérale						
Grèves	3	2,4	577	0,6	11 612	1,6
Sous-total	3	2,4	577	0,6	11 612	1,6
Total	124	100,0	98 982	100,0	723 609	100,0

1. La catégorie *grèves et lock-out* regroupe les cas où l'information disponible ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'une grève ou d'un lock-out et ceux où un même conflit donne successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail.

Tableau 6
**Circonstances entourant les conflits de travail,
 Québec, 1998**

	Grèves et lock-out		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
Négociation première convention	22	17,7	968	1,0	41 057	5,7
Négociation renouvellement	97	78,2	17 673	17,9	600 010	82,9
Négociation réouverture	2	1,6	118	0,1	2 172	0,3
Autres	3	2,4	80 223	81,0	80 370	11,1
Total	124	100,0	98 982	100,0	723 609	100,0

8

Nombre de travailleurs en cause

Parmi les conflits de travail ayant pris fin en 1998, ce sont ceux concernant moins de 25 travailleurs qui ont été les plus nombreux, soit 31,9 % de l'ensemble des conflits. Par contre, 82,4 % des travailleurs touchés ont été visés par des conflits concernant 5 000 travailleurs et plus, comparativement à 50,4 %, en 1997. L'arrêt de travail des 80 000 enseignants entre dans cette dernière catégorie.

Quant à la taille des conflits, c'est dans la catégorie des 1 000 à 4 999 travailleurs qu'on obtient le plus de jours de travail perdus, soit 49,1 %, contrairement à l'année 1997 qui avait un taux de 2,9 % pour cette même catégorie.

Nombre de jours de travail perdus

En ce qui concerne les conflits ayant pris fin en 1998, c'est la catégorie 1 000 à 4 999 jours-personnes perdus qui est la plus importante avec 30 arrêts de travail, soit 31,9 %, comparativement à 24 arrêts (28,6 %) en 1997.

Pour ce qui est des travailleurs touchés, 84,9 % se situent dans la catégorie des 50 000 jours de travail perdus et plus comparativement à 50,4 %, en 1997. Quant aux jours de travail perdus, 50,3 % sont aussi occasionnés par les conflits de la catégorie de 50 000 et plus jours-personnes perdus, même si uniquement 2,1 % des conflits étaient relatifs à cette catégorie.

Secteur d'activité économique

Compétence provinciale

Secteur primaire

Ce secteur a enregistré sept arrêts de travail ayant concerné 427 travailleurs et 16 383 jours de travail perdus pour l'année 1998, comparativement à trois arrêts de travail qui ont touché 47 travailleurs et occasionné 8 085 jours-personnes perdus, en 1997. C'est presque le double de jours de travail perdus de plus pour cette année. Ceci s'explique par les deux conflits suivants :

- Les Tourbières Premier Itée, 75 travailleurs et 11 500 jours de travail perdus, soit 45,8 % du temps perdu dans ce secteur ;
- Les Carrières Saint-Marc Itée, 27 travailleurs et 6 885 jours de travail perdus (grève et lock-out qui dure depuis le 27 juin 1996).

Secteur secondaire

Dans ce secteur, on a compté 41 arrêts de travail visant 10 518 salariés et causant la perte de 361 393 jours de travail. Pour les jours de travail perdus, c'est le nombre le plus élevé des trois grands secteurs (49,7 %), bien que le nombre de conflits et de travailleurs touchés soient de beaucoup inférieurs à ceux du secteur tertiaire. L'année précédente, dans ce même secteur, on retrouvait 37 conflits, 4 118 salariés touchés et 97 166 jours de travail perdus.

C'est dans l'industrie de l'habillement qu'on observe le plus grand nombre de travailleurs touchés, soit 38 %. Par contre, c'est dans l'industrie du papier et des activités connexes et dans l'industrie des aliments et boissons qu'on peut noter les arrêts de travail ayant entraîné le plus de jours perdus. Par exemple :

- Abitibi-Consolidated inc., 2 495 travailleurs et 233 740 jours perdus ;
- Groupe Dorchester/Saint-Damase, 217 travailleurs et 12 586 jours perdus ;
- Aliments Flamingo «Joliette», 284 travailleurs et 13 064 jours perdus ;
- Aliments Flamingo «Berthierville», 275 travailleurs et 12 650 jours perdus.

Secteur tertiaire

En ce qui a trait au secteur tertiaire, on a dénombré 73 arrêts de travail qui ont touché 87 460 salariés et occasionné la perte de 334 221 jours de travail. L'année précédente, on constatait 60 arrêts de travail, 7 186 salariés visés et 103 687 jours de travail perdus. Les arrêts de travail les plus importants pour l'année 1998, en ce qui concerne les jours de travail perdus, se situent dans les institutions financières, les services médicaux et sociaux, l'hébergement et la restauration et l'enseignement. Voici quelques conflits de travail qui ont été importants durant l'année 1998 :

- La Fédération des caisses populaires du Saguenay – Lac-Saint-Jean (47 caisses), 803 personnes et 8 030 jours perdus ;
- L'Office municipal d'habitation de Montréal, 130 personnes et 13 910 jours perdus ;

Tableau 7
Conflits de travail selon les points en litige et l'autorité compétente,
Québec, 1998

	Nombre d'arrêts de travail			Nombre de travailleurs touchés			Jours-personnes perdus		
	Compétence			Compétence			Compétence		
	Provinciale	Fédérale	Total	Provinciale	Fédérale	Total	Provinciale	Fédérale	Total
Rajustement général des salaires	89	3	92	96 152	577	96 729	624 475	11 612	636 087
Augmentation générale de salaire	14	1	15	81 313	390	81 703	93 202	3 510	96 712
Augmentation générale de salaire et avantages sociaux	9	—	9	410	—	410	12 808	—	12 808
Augmentation générale de salaire et réduction du nombre d'heures de travail	1	—	1	10	—	10	228	—	228
Diminution générale de salaire, compression	5	—	5	597	—	597	32 648	—	32 648
Modification des conditions de travail et augmentation de salaire	60	2	62	13 822	187	14 009	485 589	8 102	493 691
Allocations complémentaires	1	—	1	761	—	761	2 664	—	2 664
Pension, assurances et autres programmes de bien-être	1	—	1	761	—	761	2 664	—	2 664
Durée du travail	1	—	1	130	—	130	13 910	—	13 910
Horaire de travail	1	—	1	130	—	130	13 910	—	13 910
Autres clauses contractuelles	1	—	1	16	—	16	48	—	48
Procédure de règlement de griefs	1	—	1	16	—	16	48	—	48
Sécurité d'emploi	7	—	7	343	—	343	32 787	—	32 787
Ancienneté ou mise en disponibilité	3	—	3	64	—	64	3 714	—	3 714
Sous-traitance	1	—	1	80	—	80	15 840	—	15 840
Nouvel équipement ou autres questions concernant la technologie	1	—	1	28	—	28	28	—	28
Sécurité d'emploi	1	—	1	11	—	11	2 805	—	2 805
Autres	1	—	1	160	—	160	10 400	—	10 400
Droits de direction	2	—	2	200	—	200	3 500	—	3 500
Attributions de travail	1	—	1	75	—	75	3 375	—	3 375
Autres	1	—	1	125	—	125	125	—	125
Autres motifs	20	—	20	803	—	803	34 613	—	34 613
Refus de négocier	1	—	1	20	—	20	740	—	740
Lenteur des négociations	2	—	2	310	—	310	2 710	—	2 710
Autres	1	—	1	98	—	98	245	—	245
Toute la convention	9	—	9	266	—	266	25 010	—	25 010
Motifs non précisés	7	—	7	109	—	109	5 908	—	5 908
Total	121	3	124	98 405	577	98 982	711 997	11 612	723 609

Tableau 8
Grèves et lock-out ayant pris fin¹ en 1998 selon le nombre de travailleurs en cause,
Québec

	Grèves et lock-out		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 25 travailleurs	30	31,9	407	0,4	17 746	2,8
25 - 49	15	16,0	542	0,6	40 114	6,4
50 - 99	21	22,3	1 518	1,6	80 447	12,9
100 - 499	21	22,3	3 620	3,7	88 791	14,2
500 - 999	2	2,1	1 564	1,6	10 694	1,7
1 000 - 4 999	4	4,3	9 468	9,7	306 332	49,1
5 000 et plus	1	1,1	80 000	82,4	80 000	12,8
Total	94	100,0	97 119	100,0	624 124	100,0

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours.

2. Pour les conflits ayant pris fin en 1998, on a tenu compte, dans le calcul, des jours-personnes perdus depuis le début du conflit.

Tableau 9
Grèves et lock-out ayant pris fin¹ en 1998 selon les jours-personnes perdus,
Québec

	Grèves et lock-out		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 100 jours-personnes	15	16,0	536	0,6	730	0,1
100 - 499	21	22,3	1 061	1,1	4 202	0,7
500 - 999	11	11,7	608	0,6	7 585	1,2
1 000 - 4 999	30	31,9	3 083	3,2	69 935	11,2
5 000 - 9 999	5	5,3	3 018	3,1	34 450	5,5
10 000 - 49 999	10	10,6	6 318	6,5	193 482	31,0
50 000 et plus	2	2,1	82 495	84,9	313 740	50,3
Total	94	100,0	97 119	100,0	624 124	100,0

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours.

2. Pour les conflits ayant pris fin en 1998, on a tenu compte des jours-personnes perdus depuis le début du conflit.

- La Congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, 180 personnes et 43 920 jours perdus ;
- Secteur de l'éducation, 80 000 personnes et 80 000 jours perdus.

Compétence fédérale

Comme en 1997, il y a eu trois arrêts de travail de compétence fédérale qui ont touché uniquement le secteur tertiaire (deux conflits dans les transports et un dans les communications). Les trois conflits de travail visaient :

- Radio-Nord, 80 personnes et 4 143 jours perdus ;
- Air Canada (pilotes), 390 personnes et 3 510 jours perdus ;
- La Société des arrimeurs de Québec (débardeurs), 107 personnes et 3 959 jours perdus.

Régions les plus touchées par les conflits de travail

La répartition des arrêts de travail selon les régions administratives montre que c'est la région de Montréal qui regroupe le plus grand nombre de conflits de travail avec

27 (21,8 %), suivie de la région de la Montérégie avec 14 (11,3%) et de la région de Québec avec 13 (10,5 %).

En ce qui concerne le nombre de travailleurs touchés, c'est dans la catégorie «toutes les régions» qu'on peut observer le plus grand nombre de travailleurs visés, soit 80 000 personnes (enseignants). Par contre, au regard des seules régions administratives, c'est toujours celle de Montréal qui a la première importance en ce qui a trait au nombre de jours de travail perdus avec 173 770 jours, soit 24 %.

Si l'on prend en compte le pourcentage des travailleurs touchés par rapport à l'emploi, les régions les plus visées sont, par ordre décroissant, le Saguenay – Lac-Saint-Jean (0,86 %), l'Abitibi-Témiscamingue (0,66 %), Montréal (0,48 %) et le Bas-Saint-Laurent (0,46 %). L'an dernier, on retrouvait plutôt, la région de Chaudière-Appalaches (0,89 %), Montréal (0,66 %) et le Bas-Saint-Laurent (0,3 %). Ces données doivent cependant être considérées avec une certaine réserve, car les travailleurs visés par les conflits touchant toute la province, plus d'une région ou le Québec plus d'autres provinces, n'ont pu être répartis dans leur région respective.

Tableau 10
**Conflits de travail selon les secteurs¹ d'activité économique et la compétence,
 Québec, 1998**

	Nombre de conflits	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	
			N	%
Compétence provinciale				
Secteur primaire				
Services forestiers	3	120	244	0,0
Mines métalliques	1	124	620	0,1
Mines non métalliques	2	156	8 634	1,2
Carrières et sablières	1	27	6 885	1,0
Total secteur primaire	7	427	16 383	2,3
Secteur secondaire				
Industrie des aliments et des boissons	4	968	37 120	5,1
Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	3	242	3 347	0,5
Bonneterie	1	120	3 102	0,4
Industrie de l'habillement	1	4 000	31 000	4,3
Industrie du bois	6	378	8 762	1,2
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	2	125	648	0,1
Industrie du papier et activités connexes	2	2 518	234 775	32,4
Imprimerie, édition et activités connexes	4	130	14 029	1,9
Première transformation des métaux	3	149	3 059	0,4
Fabrication de produits en métal	4	127	1 624	0,2
Fabrication de machines	1	110	2 310	0,3
Fabrication de produits électriques	3	913	8 014	1,1
Industrie chimique	5	534	11 725	1,6
Industries manufacturières diverses	1	197	1 675	0,2
Entrepreneurs généraux	1	7	203	0,0
Total secteur secondaire	41	10 518	361 393	49,7
Secteur tertiaire				
Transports	3	95	3 293	0,5
Énergie électrique, gaz et eau	1	21	84	0,0
Commerce de gros	3	46	297	0,0
Commerce de détail	17	443	22 177	3,1
Institutions financières	12	1 321	36 956	5,1
Enseignement et services connexes	6	82 209	98 249	13,6
Services médicaux et sociaux	3	243	47 262	6,5
Divertissements et loisirs	6	1 506	39 393	5,4
Services fournis aux entreprises	1	62	15 810	2,2
Hébergement et restauration	8	632	39 414	5,4
Services divers	2	17	253	0,0
Administration locale	11	865	31 033	4,3
Total secteur tertiaire	73	87 460	334 221	46,1
Total compétence provinciale	121	98 405	711 997	98,1
Compétence fédérale				
Transports	2	497	7 469	1,0
Communications	1	80	4 143	0,6
Total secteur tertiaire	3	577	11 612	1,6
Totale compétence fédérale	3	577	11 612	1,6
Total compétences provinciale et fédérale	124	98 982	723 609	100,0

1. Seuls les secteurs touchés sont indiqués.

Tableau 11
**Conflits de travail selon les régions administratives,
 Québec, 1998**

	Nombre de conflits	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus		% des travailleurs touchés par rapport à l'emploi ¹
			N	%	
Bas-Saint-Laurent	9	358	23 922	3,3	0,46
Saguenay — Lac-Saint-Jean	7	991	9 872	1,4	0,86
Québec	13	709	28 889	4,0	0,24
Mauricie — Bois-Francs	6	382	15 072	2,1	0,18
Estrie	3	132	1 813	0,3	0,11
Montréal	27	3 762	173 770	24,0	0,48
Outaouais	6	549	22 865	3,2	0,36
Côte-Nord et Nord-du-Québec	6	211	12 738	1,8	0,40
Chaudière-Appalaches	8	316	9 576	1,3	0,17
Laval	2	24	1 291	0,2	0,01
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0,0	0,00
Lanaudière	6	733	25 915	3,6	0,40
Laurentides	7	682	8 510	1,2	0,30
Montérégie	14	995	23 832	3,3	0,15
Abitibi-Témiscamingue	4	426	10 091	1,4	0,66
Plus d'une région	3	5 827	38 203	5,3	ND
Toutes les régions	1	80 000	80 000	11,1	ND
Québec plus autres provinces	2	2 885	237 250	32,8	ND
Total	124	98 982	723 609	100,0	2,97²

1. Le pourcentage des travailleurs touchés par rapport à l'emploi a été établi avec comme dénominateur la moyenne annuelle de l'emploi par région. Les moyennes annuelles sont calculées à partir des données de la *Revue chronologique de la population active* de Statistique Canada au catalogue CD-ROM, no. 71F0004XCB. Statistique Canada a procédé, comme après chaque recensement décennal, à un remaniement de son *Enquête sur la population active* (EPA), en utilisant les données et les définitions géographiques du dernier recensement. Les modifications apportées à l'EPA ont pour conséquence de gonfler les estimations de la population de quinze ans et plus, ainsi que celle de la population active, de l'emploi et du chômage.

Plus d'une région : comprend les arrêts de travail qui ont touché plus d'une région administrative.

Toutes les régions : comprend les arrêts de travail qui ont touché toutes les régions administratives.

2. Le calcul du pourcentage total des travailleurs touchés par rapport à l'emploi tient compte de l'ensemble des travailleurs concernés par les conflits au cours de l'année. ND : non disponible.

Tableau 12
**Conflits de travail selon l'affiliation syndicale,
 Québec, 1998**

	Grèves et lock-out		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
CTC	1	0,8	100	0,1	1 500	0,2
CEQ	5	4,0	81 958	82,8	87 707	12,1
CSD	13	10,5	849	0,9	15 046	2,1
CSN	42	33,9	4 472	4,5	231 687	32,0
FTQ	60	48,4	10 972	11,1	381 928	52,8
Indépendant (national)	1	0,8	390	0,4	3 510	0,5
Indépendant (provincial)	2	1,6	241	0,2	2 231	0,3
Total	124	100,0	98 982	100,0	723 609	100,0

Tableau 13
**Grèves et lock-out ayant pris fin en 1998 selon la durée en jours ouvrables¹,
 Québec**

	Grèves et lock-out		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus		Durée moyenne en jours ouvrables
	N	%	N	%	N	%	
Moins de 5 jours ouvrables	25	26,6	84 041	86,5	92 435	14,8	1,9
5-14	20	21,3	6 205	6,4	50 755	8,1	9,2
15-24	10	10,6	826	0,9	15 026	2,4	18,3
25-49	15	16,0	2 237	2,3	74 645	12,0	38,0
50-99	15	16,0	3 510	3,6	300 441	48,1	69,9
100-199	3	3,2	94	0,1	13 082	2,1	152,7
200 et plus	6	6,4	206	0,2	77 740	12,5	400,8
Total	94	100,0	97 119	100,0	624 124	100,0	52,0

1. Pour les conflits ayant pris fin en 1998, on a tenu compte, dans le calcul de la durée, des jours ouvrables perdus depuis le début du conflit.

Affiliation syndicale

Pour l'année 1998, on a observé les plus fortes concentrations de conflits de travail à la FTQ (48,4 %), à la CSN (33,9 %) et à la CSD (10,5 %). C'est sensiblement le même scénario qui s'était produit pour l'année 1997 avec la FTQ (49,5 %), la CSN (35 %) et la CSD (6,8 %). Un peu plus de la moitié des jours de travail perdus ont touché la FTQ (52,8 %). D'autre part, la proportion des conflits pour l'ensemble des syndicats indépendants est passée de 6,8 % en 1997 à 2,4 %, en 1998.

Comparativement à l'année précédente, la plus forte variation, pour ce qui est du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours perdus, est enregistrée par la CEQ avec 81 958 (82,8 %) travailleurs et la perte de 87 707 (12,1 %) jours par rapport à 29 (0,1 %) travailleurs et 444 (0,1 %) jours perdus, en 1997.

Durée des conflits

En ce qui concerne les conflits de travail ayant pris fin en 1998, on en dénombrait 25 (26,6 %) dont la durée a été inférieure à cinq jours ouvrables, comparativement à 16 (19,0 %), en 1997. C'est parmi les conflits de cette catégorie que l'on compte les changements les plus importants quant au nombre de travailleurs touchés, soit 84 041 (86,5 %) par rapport à 5 230 (24,1 %), en 1997. Pour ce qui est des jours perdus, c'est dans la catégorie des 50 à 99 jours ouvrables que se concentre la perte la plus impor-

tante, soit 300 441 (48,1 %) jours contrairement à 33 961 (10,4 %), en 1997. En ce qui a trait à la durée moyenne en jours ouvrables, on peut constater une augmentation, soit 52 jours par rapport à 47,8, en 1997.

Période mensuelle le plus marquée

La répartition des conflits de travail selon le mois du déclenchement démontre que le début du plus grand nombre d'arrêts de travail a eu lieu au mois de juin avec 15 conflits (14,3 %). Si l'on considère le nombre de travailleurs touchés, c'est en novembre qu'on peut noter la plus grande quantité avec 82 394 travailleurs. L'explication est encore la grève d'un jour des enseignants. En 1997, c'était aussi au mois de novembre qu'on pouvait constater le plus grand nombre de travailleurs touchés à cause des 10 934 salariés touchés par le conflit à la Société canadienne des postes.

Si l'on prend en considération les conflits de travail en cours durant le mois pour le nombre de travailleurs touchés, c'est également au mois de novembre que les indicateurs sont les plus élevés avec 86 779 personnes (87,7 %), des enseignants en grande majorité. C'est aussi durant ce mois qu'on observe le plus grand nombre de jours de travail perdus, soit 157 236 (21,7 %). C'est pendant le mois de septembre qu'on a enregistré le plus grand nombre de conflits de travail en cours durant le mois, soit 40.

13

Tableau 14
Conflits de travail selon le mois,
Québec, 1998

	Conflits déclenchés durant le mois		Conflits en cours ¹ durant le mois			
	Nombre de conflits	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de conflits	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	
					N	%
Janvier	9	786	28	1 564	18 449	2,5
Février	4	149	29	1 608	24 366	3,4
Mars	6	353	30	1 857	23 485	3,2
Avril	10	1 307	30	2 388	18 463	2,6
Mai	4	507	26	2 258	18 936	2,6
Juin	15	4 387	33	5 481	70 969	9,8
Juillet	7	605	25	5 129	91 567	12,7
Août	12	793	35	4 723	69 273	9,6
Septembre	12	1 731	40	5 942	86 266	11,9
Octobre	8	943	36	5 289	75 851	10,5
Novembre	11	82 394	38	86 779	157 236	21,7
Décembre	7	4 249	37	6 084	68 748	9,5
Total	105	98 204	124 ¹	98 982 ¹	723 609	100,0

1. Pour les arrêts de travail en cours, les totaux ne correspondent pas à la somme des données de chacun des mois puisque cette dernière couvre un ou des conflits qui ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

Conclusion

L'analyse sur les différentes données relatives aux arrêts de travail en 1998 laisse voir une année assez paisible si l'on tient compte du fait que le nombre de conflits déclenchés dans l'année (105) et le nombre de conflits en cours (124) se retrouvent en bas de la moyenne des dix dernières années.

Par contre, on note que le nombre de travailleurs touchés (98 982) ainsi que le nombre de jours perdus (723 609) occupent le troisième plus haut niveau des dix dernières années. Il faut dire que la grève d'une journée des enseignants influence beaucoup les statistiques.

On observe aussi que 121 des 124 conflits de travail sont de compétence provinciale, la plupart du niveau privé (117) et dans le secteur tertiaire (73). On note que la grande majorité des conflits sont des grèves (88) et que le point en litige le plus fréquent concerne le rajustement général des salaires dans 74,2 % des conflits. En ce qui concerne la compétence fédérale, on dénombre seulement trois conflits (des grèves) dans le secteur privé.

**Liste des grèves et lock-out
mettant en cause 100 travailleurs et plus en 1998**

Employeur et localité, syndicat, section locale et affiliation	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Causes des conflits
Ville de Rimouski (Cols blancs et bleus) Synd. nat. des empl. municipaux «manuels» de Rimouski Synd. nat. des empl. de bureau de la Ville de Rimouski Féd. des employés de services publics inc. CSN Grève	Administration locale	192	15 898	97-12-10 98-10-13	Salaires et conditions de travail
Société des arrimeurs de Québec (débardeurs) Québec Synd. can. de la fonction publique, section locale 2614 FTQ Grève	Transports	107	3 959	97-12-22 98-04-20	Salaires et conditions de travail
Corp. École polytechnique (Université de Montréal) Synd. can. de la fonction publique, section locale 1604 – 1737 - 3388 FTQ Grève	Enseignement et services connexes	251	10 542	98-01-06 98-03-05	Salaires, congés et sécurité d'emploi
Congrégation des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie Montréal Synd. trav. de la maison- mère des Sœurs S.N.J.M. Fédération des affaires sociales CSN Grève et lock-out	Services médicaux et sociaux	180	43 920	98-01-17 —	Salaires et sous- traitance
Caisse pop. Desjardins Rouyn-Noranda Evain, Rouyn-Noranda Synd. des trav. Caisse pop. Rouyn-Noranda Féd. du commerce inc. CSN Grève	Institutions financières	111	3 219	98-01-24 98-03-06	Salaires et formation
Cie d'appareils électriques Peerless ltée La Salle Ass. inter. des machinistes et des trav. de l'aéros., section locale 2133 FTQ Grève et lock-out	Fabrication de produits électriques	100	4 800	98-01-28 98-04-06	Salaires et conditions de travail
Mines d'Or Kiena ltée (les) Val-d'Or Métallurgistes unis d'Amérique, section locale 4796 FTQ Grève	Mines métalliques	124	620	98-03-02 98-03-09	Salaires, vacances et fonds de pension

**Liste des grèves et lock-out
mettant en cause 100 travailleurs et plus en 1998**

16

Employeur et localité, syndicat, section locale et affiliation	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Causes des conflits
Industries Norbord inc. (les), Div. Val-d'Or Union des routiers, brass., liqueurs douces et ouvriers de diverses industries, section locale 1999 Frat. inter. des Teamsters FTQ Grève	Industrie du bois	111	2 109	98-03-11 98-04-07	Salaires
Tricot Somerset enr. Plessisville Synd. des empl. du vêtement de Plessisville Féd. des syndicats du textile et du vêtement inc. CSD Lock-out	Bonneterie	120	3 102	98-04-14 98-05-20	Salaires et conditions de travail
Château Mont-Tremblant Mont-Tremblant Synd. nat. de l'auto., de l'aéros., du transport et des autres trav. du Canada (TCA Canada) FTQ Grève	Divertissements et loisirs	200	400	98-04-18 98-04-22	Lenteur des négociations
Camco inc. Montréal Synd. can. des communications et du papier, section locale 501 et 504 FTQ Grève et lock-out	Fabrication de produits électriques	761	2 664	98-04-24 98-05-25	Régime de retraite
Plastique TPI inc. Coaticook Synd. trav. du plastique de Coaticook Féd. démo., de la métal., des mines et des produits chimiques CSD Grève	Industrie du caoutchouc et des produits en matière plastique	110	165	98-05-19 98-05-21	Salaires et conditions de travail
ICI Explosifs Brownsburgh Métallurgistes unis d'Amérique, section locale 13148 FTQ Grève	Industrie chimique	325	5 525	98-05-21 98-06-14	Avantages sociaux, horaire de travail et sous-traitance
Soc. Casinos Québec inc. Resto-Casino inc. Montréal Synd. des empl. Société Casinos Québec Féd. du commerce inc. CSN Grève	Divertissements et loisirs	1 188	34 452	98-06-03 98-07-15	Salaires, primes, sous- traitance et horaire de travail
Abitibi-Consolidated Beaupré, Chandler, Grand-Mère, Shawinigan, Trois-Rivières Synd. can. des comm., de l'énergie et du papier, section locale 138-139- 209-216-220-222-253- 455-858-1256-1455 FTQ Grève	Industrie du papier	2 495	233 740	98-06-15 98-11-20	Salaires et avantages sociaux

**Liste des grèves et lock-out
mettant en cause 100 travailleurs et plus en 1998**

Employeur et localité, syndicat, section locale et affiliation	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Causes des conflits
Alex Coulombe ltée Sainte-Foy Synd. nat. de l'auto., de l'aéros., du transport et des autres trav. du Canada (TCA-Canada) FTQ Grève	Industrie des aliments et des boissons	192	1 056	98-06-18 98-06-28	Salaires, sous-traitance, fonds de pension
Hôtels Canadien Pacifique Le Château Montebello Montebello Synd. nat. de l'aéros., du transport et des autres trav. du Canada FTQ Grève	Hébergement et restauration	240	14 192	98-07-01 98-09-18	Salaires, horaire de travail, avantages sociaux
Cité de Dorval (Cols blancs) Dorval Ass. des fonctionnaires municipaux de Dorval Féd. ind. des syndicats affiliés Ind. prov. Grève	Administration locale	183	549	98-07-02 98-08-23	Salaires et avantages sociaux
Office municipal d'habitation de Montréal Montréal Synd. can. de la fonction publique, section locale 301 FTQ Grève	Institutions financières	130	13 910	98-08-03 ---	Horaire de travail
Produits forestiers Turpin inc. Thurso Frat. nat. des forestiers et trav. d'usines, section locale 299 FTQ Grève	Industrie du bois	115	115	98-08-20 98-08-21	Salaires et classification
Groupe Dorchester/ Saint-Damase Coop. avicole Saint-Damase Synd. nat. empl. Coop. avicole Saint-Damase Féd. du commerce inc. CSN Grève et lock-out	Industrie des aliments et des boissons	217	12 586	98-08-28 98-11-23	Salaires et vacances
Air Canada (pilotes) Montréal Ass. des pilotes d'Air Canada Ind. nat. Grève	Transports	390	3 510	98-09-02 98-09-14	Salaires
Fédération des caisses populaires du Saguenay – Lac-Saint-Jean (47 caisses) Saguenay – Lac-Saint-Jean Synd. des salariés des caisses pop. du Saguenay – Lac-Saint-Jean Féd. du commerce inc. CSN Grève	Institutions financières	803	8 030	98-09-09 98-09-23	Salaires

**Liste des grèves et lock-out
mettant en cause 100 travailleurs et plus en 1998**

Employeur et localité, syndicat, section locale et affiliation	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Causes des conflits
Orchestre symphonique de Montréal Montréal Association des musiciens de l'OSM Féd. des musiciens des États-Unis et du Canada CTC Grève	Divertissements et loisirs	100	1 500	98-09-27 98-10-19	Salaires
Spécialité D'Bois Linière inc. Saint-Côme Synd. des trav. de spécialité D'Bois Linière Féd. des trav. du papier et de la forêt CSN Grève et lock-out	Industrie du bois	100	6 400	98-09-28 —	Salaires
Ville de Verdun (cols bleus) Verdun Synd. can. de la fonction publique, section locale 302 FTQ Grève	Administration locale	160	10 400	98-10-01 —	Salaires, régime de retraite et assurances collectives
Aliments Flamingo Div. de la coopérative fédérée de Québec Berthierville Synd. des employés de 'abattoir de Berthierville Féd. du commerce inc. CSN Grève	Industrie des aliments et des boissons	275	11 550	98-10-28 —	Diminution de salaire
Aliments Flamingo Div. de la coopérative fédérée de Québec Joliette Synd. des employés des Aliments Flamingo Joliette Féd. du commerce inc. CSN Grève	Industrie des aliments et des boissons	284	11 928	98-10-28 —	Diminution de salaire
École secondaire André-Laurendeau Saint-Hubert Synd. de l'enseignement de Taillon Féd. des syndicats de l'enseignement CEQ Grève	Enseignement et services connexes	125	125	98-11-09 98-11-10	Demande d'expulsion d'un élève
Weavexx Corporation Warwick Synd. des salariés de Weavexx CSD Grève	Fabrication de machines	110	2 310	98-11-12 98-12-10	Lenteur des négociations
Université de Sherbrooke (chargés de cours) Sherbrooke, Longueuil, Fort-Saint-Jean Synd. des chargés de cours de l'Université de Sherbrooke CEQ Grève	Enseignement et services connexes	1 785	7 140	98-11-12 98-11-30	Salaires et conditions de travail

**Liste des grèves et lock-out
mettant en cause 100 travailleurs et plus en 1998**

Employeur et localité, syndicat, section locale et affiliation	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Causes des conflits
Industries Leader inc. Boucherville Synd. des salariés des industries Leader CSD Grève	Industries manufacturières diverses	197	1 675	98-11-17 98-11-30	Salaires, ancienneté et durée de la convention
Enseignants Province Féd. des syndicats de l'enseignement CEQ Grève	Enseignement et services connexes	80 000	80 000	98-11-18 98-11-19	Salaires
Manufacturiers associés du vêtement de la province de Québec (Plusieurs établissements) Bureau conjoint de Montréal, Synd. du vêtement, du textile et autres industries FTQ Lock-out	Industrie de l'habillement	4 000	31 000	98-12-14 98-12-31	Salaires et conditions de travail

Notes techniques (définition des concepts)

Nombre de conflits

L'employeur ou le regroupement formel de plusieurs employeurs constitue l'unité de base du dénombrement des conflits. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail.

Dans l'établissement du nombre de travailleurs touchés, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils avaient trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils s'étaient retirés du marché du travail. Une moyenne est ainsi calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés en début de conflit et le nombre de ceux ayant effectivement repris le travail à la date de la reprise des activités, et en divisant le résultat par deux.

Jours-personnes perdus

Cette mesure est établie par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité, puisque l'utilisation du nombre maximal ou minimal de travailleurs touchés par le conflit tendrait, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

L'application de cette mesure requiert également, dans l'optique d'une plus grande validité, qu'on prenne en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicande et le multiplicateur sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés, n'eût été le conflit de travail; on a également tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la *Loi sur la fête nationale*, ainsi que des jours fériés, chômés et payés durant l'année en vertu du *Règlement sur les normes du travail*, art. 14.

Durée du conflit

La durée réelle représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt de travail et la date d'une entente, soit celle de la signature de la convention collective ou celle du protocole de retour au travail, selon le cas.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés ci-dessus.

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit par le calcul du quotient des jours-personnes perdus multipliés par 100 sur le nombre de travailleurs non agricoles rémunérés multiplié par 252.

Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la *Loi sur la fonction publique*.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui se signent dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou l'un des signataires.

Secteur péripublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Conventions collectives au sens du *Code du travail* et s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public, parapublic ou péripublic. De plus, il inclut les municipalités.